

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 12 juin 2025

16 au 20 juin 2025, semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail

Déjà plus de 100 entreprises engagées aux côtés de l'Institut national du cancer pour mieux accompagner les salariés atteints de cancer



Avec 40 % de personnes en activité au moment de l'annonce du diagnostic, le cancer survient régulièrement dans la vie professionnelle. L'amélioration de sa prise en compte constitue aujourd'hui un véritable enjeu de société qui nécessite une mobilisation collective. À l'occasion de la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail 2025, l'Institut national du cancer se félicite de l'engagement de [104 structures, dont 26 organisations publiques et 78 entreprises privées](#), ayant signé la charte « Cancer et Emploi ». Deux millions de salariés ou agents bénéficient ainsi aujourd'hui de mesures concrètes favorisant le maintien en emploi ou le retour au travail après un cancer.

« Nous sommes très fiers de la dynamique impulsée par le club des entreprises. Une douzaine d'organisations rejoignent le mouvement tous les ans dans un état d'esprit constructif. La mise en œuvre de la charte Cancer & Emploi permet de libérer la parole sur le cancer et les actions qui en découlent facilitent la manière d'appréhender ce sujet délicat dans les entreprises. Je veux souligner également les initiatives innovantes que cette réflexion commune fait émerger qui montrent l'intention volontariste pour mieux accompagner les collaborateurs concernés » souligne Nicolas Scotté, directeur général de l'Institut national du cancer.

La charte « Cancer et Emploi », 4 axes et 11 engagements pour améliorer les conditions de travail des salariés touchés par le cancer

[La charte « Cancer et emploi »](#) a été élaborée en 2017 dans le cadre du Club des Entreprises fondé en 2015 par l'Institut national du cancer, en partenariat avec l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact). Elle est construite autour de quatre axes d'amélioration qui se déclinent en onze engagements opérationnels.

Axe 1 : Accompagner le salarié dans le maintien et le retour en emploi

1. **Maintenir un lien** en proposant au salarié absent de le tenir au courant de l'actualité et des évolutions de l'entreprise afin de lui permettre de conserver un sentiment d'appartenance.
2. **Informier et sensibiliser le salarié** sur l'intérêt de la visite de pré-reprise afin de lui permettre d'exprimer ses attentes et de construire avec lui, le cas échéant, son nouveau projet professionnel.
3. **Construire avec le salarié un parcours de maintien ou de reprise** en adéquation avec son projet.

Axe 3 : Promouvoir la santé

8. Diffuser auprès de l'ensemble des salariés des outils d'information et de promotion de la santé, en particulier ceux mis à disposition par les organismes publics.
9. **Mettre en œuvre des actions concrètes de promotion de la santé** (tabac, alcool, alimentation, activité physique, information sur les dépistages) en s'appuyant sur les différents acteurs (organismes publics, professionnels de santé, associations, mutuelles, préventeurs).

Axe 2 : Former et informer les parties prenantes de l'organisation

4. **Sensibiliser et informer les acteurs de l'organisation** concernés (professionnels des ressources humaines, managers, représentants des salariés, notamment) sur les effets des pathologies cancéreuses et leurs conséquences au travail.
5. **Former les référents** aux entretiens de retour à l'emploi et à l'accompagnement des managers.
6. **Accompagner les managers** dans la gestion du collectif de travail impacté par cette nouvelle organisation (éléments d'information à délivrer).
7. **Mettre à la disposition des salariés des offres d'associations de patients** et d'usagers du système de santé.

Axe 4 : Évaluer et partager

10. Établir un bilan annuel avec suivi des actions.
11. **Participer au Club des Entreprises** pour échanger sur les bonnes pratiques et faire le point sur les différentes actions mises en place.

L'accompagnement du Club des Entreprises

Au-delà de l'accompagnement dans la mise en œuvre des engagements de la Charte, le Club des Entreprises propose [une boîte à outils complète](#) (supports pédagogiques, fiches pratiques, documents de prévention et de dépistage). Également, et en complément d'une réunion annuelle, des temps d'échange permettent à des organisations de présenter les démarches qu'elles conduisent pour favoriser le maintien et retour en emploi des collaborateurs. Des ateliers collaboratifs sont aussi organisés. C'est par exemple dans ce cadre que le livret *Mots et attitudes face à la maladie* ([à télécharger ici](#)) a été conçu.

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les membres du Club des Entreprises



Rappel des chiffres clés en France

- 3,8 millions de personnes vivent avec ou après un diagnostic de cancer.
- Chaque année, plus de 433 000 personnes apprennent qu'elles ont un cancer, et parmi elles, 40 % sont en activité au moment du diagnostic.
- 20 % des 18 - 54 ans sont en emploi au moment du diagnostic ne travaillent plus 5 ans après.
- Au moins 12 % des salariés ont connu rejets ou discriminations de leurs collègues en raison de leur maladie.

Source : Enquête VICAN5 « La vie cinq ans après un diagnostic de cancer », INCa et Inserm, juin 2018.

Pour en savoir plus :

- [Le livret Cancer & travail : enjeux, actions et perspectives](#)
- [La page d'information sur le Club des Entreprises](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

<https://www.cancer.fr/> ; X

Contacts médias :

Responsable des relations media - Lydia Dauzet
01 41 10 14 44
Chargée de relations presse - Juliette Urvoy
01 41 10 14 41
06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr

Agence PRPA
Marjorie Castoriadis
06 11 21 44 89
marjorie.castoriadis@prpa.fr